

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ALLIER**

Domaine des Sallards
CS 80018
03401 YZEURE cedex

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ALLIER**

Domaine des Sallards
CS 80018
03401 YZEURE cedex

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Au Président,

Opinion

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de « LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ALLIER », relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association « LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ALLIER » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.. / ..

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.


.. / ..



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montluçon, le 5 avril 2024


Cyril HOCQUETTE
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ACTIF	Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023			01/07/2021 au 30/06/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	60 721	52 504	8 217	3 796
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	719 676	390 675	329 001	268 259
Constructions	2 033 502	1 469 695	563 807	616 611
Installations techn., matériel et outil. ind.	202 690	129 364	73 326	81 069
Autres	475 514	318 163	157 352	146 283
Immobilisations corporelles en cours	18 286		18 286	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	53		53	53
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	600		600	600
TOTAL (I)	3 511 040	2 360 400	1 150 640	1 116 671
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	71 506		71 506	72 096
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	987 932		987 932	761 778
Valeurs mobilières de placement	2 131 833		2 131 833	2 325 784
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	499 229		499 229	587 099
Charges constatées d'avance	248 078		248 078	116 224
TOTAL (II)	3 938 577		3 938 577	3 862 982
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 449 617	2 360 400	5 089 217	4 979 653

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	975 661	928 060
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	27 312	28 297
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		8 410
Ventes de prestations de service	505 224	510 648
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	441 387	213 586
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	121 909	167 466
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	118 628	120 328
Utilisations des fonds dédiés	132 304	108 339
Autres produits	30 887	17 014
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 353 314	2 093 739
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	520 324	661 096
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	617 155	548 344
Aides financières	181 663	44 139
Impôts, taxes et versements assimilés	49 241	46 243
Salaires et traitements	534 877	521 263
Charges sociales	287 864	268 043
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	177 256	161 305
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	122 829	167 466
Autres charges	2 803	730
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 494 011	2 418 629
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-140 697	-324 891
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 321	12 625
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	15 321	12 625
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	15 321	12 625

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-125 376	-312 265
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10 295	2 594
Sur opérations en capital	48 911	29 861
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	59 206	32 456
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 929	6 312
Sur opérations en capital	4 077	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	45 000	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	55 005	6 312
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 200	26 143
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 890	1 271
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 427 841	2 138 820
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 550 906	2 426 212
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-123 066	-287 393

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total est de 5 089 217,19 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -123 065,51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 29/02/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

I- REFORME FINANCIERE DE LA CHASSE :

La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales.

- La fédération départementale a en outre vu son périmètre d'actions s'étendre avec les principales évolutions suivantes :

La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.

Désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des actions d'éco contribution.

La mise en place de cette organisation est effective dans la tenue comptable et analytique de la fédération depuis l'exercice ouvert au 1er juillet 2020.

Le service général dégage une perte comptable de 51 241.05 €.

Les opérations relatives à la prévention et à l'indemnisation des dégâts causés aux cultures et aux récoltes agricoles par le grand gibier font l'objet d'une section analytique dédiée en comptabilité qui retrace les produits et les charges.

Le résultat net "dégâts" de l'exercice, issu de la balance des produits et des charges de la section dédiée est une perte comptable de 69 325.10 €.

La section éco-contribution se solde par une perte comptable de 2 499.36 €.

Le suivi des fonds dédiés fait l'objet d'une note spécifique figurant plus loin dans l'annexe.

II- PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE DU PERSONNEL

La convention collective applicable aux personnels des Fédérations départementales des chasseurs prévoit l'octroi d'une indemnité de départ en retraite, calculée en fonction de la classification et de l'ancienneté du salarié.

La Fédération a conclu un contrat d'assurance indemnités de fin de carrière en date du 13 juillet 2001.

La fédération a abondé une somme de 4 500 Euros sur l'exercice pour augmenter son capital constitué.

Le capital résiduel constitué dans le fonds d'assurance au 31 décembre 2022 atteignait la somme de 54 912 Euros.

Le passif social IFC au 31 décembre 2022 atteignait la somme de 129 715 Euros.

III- CONSTRUCTION NOUVEAU SIEGE SOCIAL

La construction du siège de la Fédération au Domaine des Sallards s'est achevée le 30 Mai 2011 pour un coût total de 1 361 701 €, correspondant aux dépenses de construction pour 1 243 851 € et aux dépenses d'aménagements du chemin d'accès et de clôture pour 117 850 €.

L'amortissement du nouveau siège s'élève sur l'exercice à 52 267 €.

Il est calculé à 100 % selon le mode linéaire après une décomposition de l'immeuble, conformément aux normes du plan comptable général, laquelle est fonction de la ventilation des différents corps d'état indiqués par l'entrepreneur des travaux.

La décomposition est de 36.50 % pour la partie maçonnerie gros oeuvre, murs, isolation, charpente et placoplâtre amortie sur 40 ans.

Elle est de 9.50 % pour la partie couverture amortie sur 25 ans.

Elle est de 25.50 % pour la partie électricité, plomberie, huisserie intérieur et extérieur, sol et carrelage amortie sur 20 ans.

Elle est de 24.50 % pour la partie chauffage, VMC, crépis extérieur et assainissement amortie sur 15 ans.

Elle est enfin de 4 % pour la partie peinture extérieure amortie sur 10 ans.

L'aménagement du terrain d'accès est quant à lui amorti sur 8 ans.

Les dépenses de construction du nouveau siège social ont été financées par un emprunt de 225 000 € contracté sur 10 ans et autofinancées pour le solde, soit 1 136 701 €. L'emprunt est totalement remboursé.

IV - IMPOT SUR LES SOCIETES

La Fédération est soumise à l'impôt sur les sociétés sur ses revenus patrimoniaux à savoir les revenus fonciers nets de la location du pavillon de l'entrée du domaine des Sallards sis TOULON SUR ALLIER ainsi que sur les revenus financiers des bons à moyens terme négociable et autres placements financiers.

La charge d'impôt société constatée sur l'exercice se monte à 1 877 €.

V - PROVISION POUR LITIGE

La fédération a fait l'objet d'une procédure auprès du tribunal des prud'hommes de la part d'un ancien salarié pour contestation du motif de son licenciement.

La fédération a été condamnée par décision dudit tribunal en date du 17 janvier 2024 pour diverses sommes représentant un montant global charges patronales comprises de 44 113 €.

Il a été constituée une provision pour risque et charges exceptionnelles de 45 000 €.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

CF Note annexe des faits caractéristiques de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 20 ans
- Logiciels	3 ans
- Aménagements agencements diver	3 à 10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel bureau et info	2 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUIVI DES OPTIONS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

SUIVI DES OPTIONS

Au 30/06/2022

Au 30/06/2023

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

Entité non concernée



Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport

Entité non concernée



Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont comptabilisés en charges.



Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières

Entité non concernée



Traitement comptable des coûts de développement

Entité non concernée



Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations et stocks, et sont comptabilisés en charges.



Amortissement des biens non décomposables

Amortissement sur la durée d'utilisation.



Amortissement des biens décomposables

Amortissement sur la durée d'utilisation.



Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions

Entité non concernée



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des	Augmentations		
			immob. début d'exercice	suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPORA	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	53 401		7 320	
CORPORELLES	Terrains		615 046		104 629	
	Constructions	Sur sol propre	1 243 851			
		Sur sol d'autrui		789 651		
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		185 785		16 904	
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		103 674		21 877
		Matériel de transport		98 967		35 647
		Matériel de bureau & mobilier informatique		234 293		10 638
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					18 286
Avances et acomptes						
	TOTAL		3 271 267		207 981	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		53			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		600			
	TOTAL		653			
	TOTAL GENERAL		3 325 320		215 301	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPORA	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			60 721		
CORPORELLES	Terrains				719 675		
	Constructions	Sur sol propre			1 243 851		
		Sur sol d'autrui			789 651		
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				202 690		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				125 551	
		Matériel de transport		28 007		106 607	
		Mat. bureau, inform., mobilier		1 575		243 357	
		Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					18 286	
Avances et acomptes							
	TOTAL		29 582		3 449 666		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations				53		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières				600		
	TOTAL				653		
	TOTAL GENERAL		29 582		3 511 040		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations Incorporelles	49 605	2 899		52 504
TOTAL	49 605	2 899		52 504
Terrains	346 788	43 887		390 675
Constructions	628 984	52 267		681 251
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui	787 907	537		788 444
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	104 716	24 648		129 364
Autres immob. corporelles	32 612	18 486		51 097
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport	72 839	17 972	23 931	66 880
Mat. bureau et informatiq., mob.	185 200	16 560	1 575	200 186
Emballages récupérables divers				
TOTAL	2 159 044	174 357	25 505	2 307 896
TOTAL GENERAL	2 208 649	177 256	25 505	2 360 400

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

DEBITEURS DIVERS

Le poste en question d'un montant de 778 121 € figurant à l'actif du bilan est constitué des créances " ECO CONTRIBUTION" sur l'OFB à hauteur de 237 275 €, de la créance compte de liaison des sections analytiques "SERVICE GENERAL" "DEGATS" à hauteur de 540 846 € ayant une contrepartie à 100% au passif du bilan au poste "Autres Dettes" et à des créances diverses à hauteur 0 € détaillé ci-après.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ACIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières	600		600	
ACIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients	71 506	71 506		
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Etat & autres				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	coll. publiques	Autres impôts, taxes & versements assimilés	153 442	153 442	
	Divers	56 369	56 369		
Groupe et associés (2)					
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	778 121	778 121			
Charges constatées d'avance	248 078	248 078			
TOTAUX		1 308 115	1 307 515	600	

- renvois
- (1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés
 des - Prêts accordés en cours d'exercice
 - Remboursements obtenus en cours d'exercice
- (2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)
- (3) Créances reçues par legs ou donations

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		248 078
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	248 078

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir figurant à l'actif du bilan au poste "Autres créances" d'un montant total de 209 811 €, sont constitués par une créance de subventions d'investissements CPO pour 56 369 € et des subventions d'exploitation principalement CPO et DREAL pour 153 442 €.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	48 310
Autres créances	209 811
Disponibilités	
	TOTAL
	258 121

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les fonds dédiés attribués à l'association sont exclusivement des subventions attribuées dans le cadre de l'éco-contribution par convention entre l'Office Français de la Biodiversité - OFB et la Fédération Nationale des Chasseurs. L'association est concernée par plusieurs conventions sur des programmes devant se dérouler à compter de la signature des dites conventions jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. L'enveloppe millésime 2023 attribuée sur l'exercice est de 121 910 €.

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Utilisations		À la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Report global	Montant global remboursements	Transferts	Montant global
ECO CONTRIBUTION 408 2020	16 871,41		16 871,41		2 560,51		14 310,90
ECO CONTRIBUTION 409 2020	3 581,48		3 581,48		512,25		3 069,23
ECO CONTRIBUTION 545 2021	48 234,14		48 234,14		48 234,14		
ECO CONTRIBUTION 563 2021							
ECO CONTRIBUTION 541 2022	42 788,66		42 788,66		21 915,01		20 873,65
ECO CONTRIBUTION 543 2022	70 311,83		70 311,83		38 336,84		31 974,99
ECO CONTRIBUTION 766 2022	6 342,24		6 342,24		6 342,24		
ECO CONTRIBUTION 501 2021	0,73		0,73				0,73
ECO CONTRIBUTION 1133 2023				30 175,00			30 175,00
ECO CONTRIBUTION 1142 2023				46 977,50			46 977,50
ECO CONTRIBUTION 1144 2023				14 500,00	1 110,88		13 389,12
ECO CONTRIBUTION 1161 2023				16 015,10	7 965,06		8 050,04
ECO CONTRIBUTION 1168 2023				14 241,85	5 326,97		8 914,88
TOTAL	188 130,49		188 130,49	121 909,45	132 303,90		177 736,04

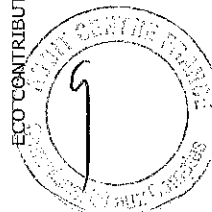


TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de la convention OFB 2020 numéro 408 et 409 est de 17 380 €.

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de la convention OFB 2021 numéro 545, 563 et 501 est de 0 €.

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de la convention OFB 2022 numéro 541, 543 et 766 est de 52 849 €.

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de la convention OFB 2023 numéro 1133, 1142, 1144, 1161 et 1168 est de 107 507 €.

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de l'ensemble des conventions OFB est de 177 736 €.

Engagements	Exercice N	Exercice N-1
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement	122 829,09	167 466,05
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
TOTAL	122 829,09	167 466,05

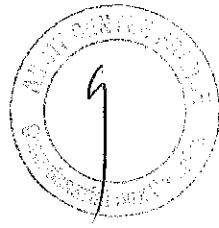


TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

L'association n'a pas reçu de legs et donation de quelque nature que ce soit au cours de l'exercice.

L'association n'a pas reçu de legs et donation de quelque nature que ce soit au cours des exercices précédents.

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	156 388	156 388		
Personnel & comptes rattachés	54 021	54 021		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	70 587	70 587		
Etat & Impôts sur les bénéfices	1 890	1 890		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	13 765	13 765		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	3 760	3 760		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 580	4 580		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	56 350	56 350		
TOTAUX	361 341	361 341		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	56 350
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	56 350

CHARGES À PAYER

Les charges à payer figurant dans les dettes fiscales et sociales pour 85 740 € correspondent aux provisions pour dettes de congés à payer et charges patronales sur congés à payer pour un total de 79 044 € et d'impôts et taxes à payer pour un total de 6 696 €.

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 213
Dettes fiscales et sociales	85 740
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	158 953

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUDIT CENTRE FRANCE
36 rue des Grands Prés
03100 MONTLUCON CEDEX

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	8 244	8 244
TOTAL	8 244	8 244

LES EFFECTIFS

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'association indique conformément aux dispositions de l'article 431-13 du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qu'elle se trouve sous le coup des dispositions de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif de part le budget annuel qui est le sien dépassant 150 000 € et de par le niveau de subventions publiques reçu dépassant la somme de 50 000 €, dispositions l'obligeant de publier chaque année les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés. **Les administrateurs composant le bureau du conseil et les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés pour les fonctions de direction. La rémunération globale attribuée aux trois plus hauts cadres principaux salariés est de 173 940 € brute pour la période de l'exercice du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.**

LES EFFECTIFS

	30/06/2023	30/06/2022
Personnel salarié :	12,00	12,00
Ingénieurs et cadres	10,00	10,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	2,00	2,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
CESSION IMMO 2023	4 077	
PROV LITIGE BOUGAREL	45 000	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1142	46 978	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1144	14 500	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1161	16 015	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1168	14 242	
FONDS NON UTILISES ECO 545	920	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1133	30 175	
BARRAUD ALAIN		2
RECL VTE PNEUS SCHMITT		50
FNC RBT SUR AVOIR		8
VIREMENT DRFIP ???		48
INTERETS PARTS SOCIALES		1
CHASSE ACCOMPAGNEE 02/07/2022		50
PAMART CHEQUE IMPAYE		1 000
CARPA (DELODDE JACKY)		300
CARPA (DELODDE JACKY)		250
RBT FRAIS D'EXPERTISE		1 031
RBT FRAIS D'EXPERTISE		1 667
RBT FRAIS D'EXPERTISE		600
RBT FRAIS D'EXPERTISE		400
FORMATION PERMIS DE CHASSER FE		1 100
FORMATION PERMIS AVRIL 2023		301
CARPA DELODDE JACKY		600
ARMURERIE DESCHAMPS (LANCEURS)		2 000
ABCIS VTE PEUGEOT FC-6262-CJ		14 000
QUOTE PART SUBV 22/23		34 911
CUMUL PROJET N°408 06/23 REPRISE AMORT 06/23		2 561
CUMUL PROJET N°409 06/23 REPRISE AMORT 06/23		512
FONDS NON UTILISES ECO 545		920
CUMUL PROJET N°545 06/23 REPRISE PRODUITS 06/23		47 315
CUMUL PROJET N°541 06/23 REPRISE PRODUITS 06/23		21 053
CUMUL PROJET N°541 06/23 REPRISE AMORT 06/23		862

47/63

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ASSOC FEDERATION DEP. CHASSEURS

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CUMUL PROJET N°543 06/23 REPRISE PRODUITS 06/23		35 745
CUMUL PROJET N°543 06/23 REPRISE AMORT 06/23		2 591
CUMUL PROJET N°766 06/23 REPRISE PRODUITS 06/23		6 342
CUMUL PROJET N°1144 06/23 REPRISE PRODUITS 06/23		1 111
CUMUL PROJET N°1161 06/23 REPRISE PRODUITS 06/23		7 965
CUMUL PROJET N°1168 06/23 REPRISE PRODUITS 06/23		5 327
TOTAL	171 906	190 623